

Engagement réciproque entre le GHPSJ et la personne soignée

Pour assurer le bon déroulement de votre séjour, le Groupe hospitalier vous propose un engagement réciproque fondé sur vos droits et vos responsabilités de patient.



Droits

- l'ensemble des équipes met tout en œuvre pour dispenser des soins de qualité.
- vos interrogations et vos questionnements doivent trouver une réponse appropriée : n'hésitez pas à en faire part à un membre de l'équipe soignante.
- vos observations, suggestions et réclamations sont reçues avec beaucoup d'intérêt : transmettez-les au cadre de votre unité ou au directeur de l'établissement.
- le respect des droits des personnes soignées constitue un engagement fort de l'institution.

Responsabilités

- le patient ou sa famille justifie au moment de son admission de son identité, de sa qualité d'assuré social et d'une prise en charge par une mutuelle complémentaire : à défaut les soins dispensés lui sont nécessairement facturés.
- l'hôpital est un lieu sans tabac : aidez-nous à faire respecter cette obligation.
- si le comportement de la personne soignée ou de ses accompagnants ne permet pas une prise en charge médicale adaptée, une sortie disciplinaire peut être prononcée par le directeur d'établissement.
- vos responsabilités sont au cœur d'un système de santé qui privilégie : le respect des patients, le respect des équipes hospitalières, le respect des lieux dans lesquels vous êtes accueilli, le respect des conditions de réalisation et de financement des soins octroyés.

--